

Scellant mat pour MicroBéton

Section 1. Identification

Identificateur du produit : Scellant mat pour MicroBéton

Autre moyen d'identification : Aucun

Usage recommandé : Scellant pour béton

Données relatives au fournisseur :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150 rue Léon-Vachon
Saint-Lambert-de-Lauzon
Québec, Canada, G0S 2W0
Téléphone : 418-889-9910
service@finitec-inc.com
<http://www.finitec-inc.com>

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Chemtrec : (800) 424-9300

Ou appeler votre centre d'urgence médical locale.

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Irritation cutanée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2A

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Siloxanes et silicones, à terminaisons 3-((2-aminoéthyl)amino)propyl méthyl, diméthyl, méthoxy	102782-92-3	7 à 13
Ether butylique de glycol diéthylène	112-34-5	3 à 7
2-Hexyloxyéthanol	112-25-4	1 à 5

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Peut causer des lésions oculaires graves et une irritation cutanée.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet chronique spécifique et/ou symptôme connu

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Peut être combustible à haute température.

Point d'éclair :

Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation :

Donnée non disponible

Produits de combustion :

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu, la nature des produits de décomposition n'est pas connue.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome muni d'un masque facial complet et des vêtements protecteurs adéquats.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Clair

Odeur : Donnée non disponible

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence : Translucide

Point d'éclair : Donnée non disponible

pH : 4,5 ± 0,1

Solubilité : Miscible

Densité (g/mL) : 1,000 ± 0,005

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Conditions à éviter : Chaleur intense, produits incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides, bases

Produits de décomposition dangereux : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu, la nature des produits de décomposition n'est pas connue.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Ether butylique de glycol diéthylène	112-34-5	DL ₅₀ Orale : Rat = 5660 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 2400 mg/kg DL ₅₀ Orale : Cochon d'Inde = 2000 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 2700 mg/kg
2-Hexyloxyéthanol	112-25-4	DL ₅₀ Orale : Rat = 830 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 720 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Siloxanes et silicones, à terminaisons 3-((2-aminoéthyl)amino)propyl méthyl, diméthyl, méthoxy : Provoque une irritation cutanée.

2-Hexyloxyéthanol : Provoque des brûlures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Siloxanes et silicones, à terminaisons 3-((2-aminoéthyl)amino)propyl méthyl, diméthyl, méthoxy : Provoque des lésions oculaires graves.

2-Hexyloxyéthanol : Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Ether butylique de glycol diéthylène	112-34-5	CL ₅₀ - Lepomis macrochirus 1300 mg/L - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 100 mg/L - 48h CL ₅₀ - Desmodesmus subspicatus 100 mg/L - 96h CL ₅₀ - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) 1170 mg/L - 16h
2-Hexyloxyéthanol	112-25-4	CL ₅₀ - Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 140 mg/L - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 145 mg/L - 48h CE ₅₀ - Desmodesmus subspicatus 198.31 mg/L - 72h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Aucune information supplémentaire aux informations déjà mentionnées dans cette fiche n'est à déclarer dans cette section.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2022-02-15

Version :

1.0

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux règles de classification SIMDUT / SGH en vigueur au moment de la rédaction.